



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 29879

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le quatrième plan Alzheimer. À l'issue du comité de suivi du plan Alzheimer 2008-2012 l'association France Alzheimer a exprimé son inquiétude au sujet de l'actuelle période de transition qui met en péril la dynamique du plan, mais également l'engagement des acteurs de terrain. Ce plan a été prolongé de manière temporairement jusqu'à la fin du mois de juin 2013, terme de son évaluation. Selon cette association, seulement 41 % des crédits de ce plan doté de 1,6 milliard d'euros ont été dépensés alors que les familles et les malades ont un besoin criant de soutien. L'association regrette que ce plan reste très abstrait pour les familles qui n'en voient pas les effets concrets dans leur vie quotidienne. C'est pourquoi il lui demande d'une part de lui faire part des raisons qui expliquent cette sous-consommation des crédits et d'autre part de lui indiquer les mesures concrètes envisagées pour mettre fin aux éventuelles dysfonctionnements. Il lui demande également de lui indiquer les orientations concrètes du prochain plan Alzheimer afin que les malades et leurs familles perçoivent de manière concrète les effets de l'action des pouvoirs publics en la matière.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bienveillance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29879

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2013](#), page 6272

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1264